

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2011)

**Heft:** 1921

**Artikel:** Tessin - Italie : "Lega" contre "Lega"

**Autor:** Franchini, Federico

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025790>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*fourchette de 750 à 999 demandes, nombre qui pourra être adapté par la suite, en fonction des résultats obtenus.*» Que d'efforts contradictoires! D'une part, ouvrir le jeu à la loyale, d'autre part limiter la portée des concessions. Ne serait-il pas plus direct que la Suisse règle à travers sa propre législation les obligations

auxquelles sont soumises les banques? Notamment que, selon la loi qui les régit, il leur soit interdit de collaborer sciemment, activement et même passivement, à des opérations de fraude fiscale. Certes, par une Convention<sup>4</sup>, elles sont déjà partiellement soumises à cette règle, mais pas par la loi. Il devrait aussi incomber à la banque de

refuser toute opération si le capital n'est pas déclaré. La lutte contre le blanchiment conduit aux mêmes exigences.

Le chiffre d'affaires des banques pourrait en souffrir. Mais nous n'aurions pas à négocier, comme l'écrit Eveline Widmer-Schlumpf, «*la réputation de la place financière suisse*».

## Tessin – Italie: «Lega» contre «Lega»

Federico Franchini • 14 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18259>

### On est toujours l'étranger de quelqu'un

Les points cardinaux sont parfois relatifs. Comme le note l'écrivain Hugo Loetscher, ils se déplacent en fonction de ce qui occupe le centre de la carte. Il y a toujours le méridional du sud, le septentrional du nord. En tant que Tessinois, je viens du sud de la Suisse. Pour les Alémaniques, je suis même méditerranéen. Pourtant, pour les Italiens, le Tessin c'est le nord.

Le sud n'est cependant pas seulement un concept géographique. Après avoir pris des significations politiques pendant la guerre froide (est/ouest), la sémantique des points cardinaux attribue au sud des conditions socio-économiques telles que la pauvreté et le sous-développement. Du sud viennent par exemple les migrants qui cherchent fortune et travail dans le riche nord.

A la frontière italo-suisse, la relativité du sud et du nord prend une dimension grotesque qui met en évidence la fluidité, voir l'inutilité, de ce genre de catégorisation. La vacuité des partis politiques qui exploitent la haine contre les étrangers est ici mise en évidence par la géographie. Il suffit de franchir la frontière pour devenir soi-même un étranger, et passer du statut de citoyen du nord à celui de migrant du sud. Illustration de ce non-sens, de cette absurdité politique malheureusement à la mode, les deux Lega, celle du Tessin<sup>5</sup> en Suisse, et celle du Nord<sup>6</sup> en Italie.

Bien qu'idéologiquement proches, les deux mouvements politiques, qui bénéficient d'un gros succès populaire dans les deux régions, sont en conflit.

La *Lega Nord* est le premier parti politique des régions italiennes limitrophes du Tessin. Ce parti a construit son identité en opposant les Italiens du sud à ceux du nord,

en allant jusqu'à mettre en discussion le concept même de l'unité nationale italienne. Il préconise en effet la sécession de la Padanie, une entité géographique politiquement et historiquement inexistante. Naturellement, les migrants, qui viennent d'un sud encore plus éloigné, d'un midi nommé Afrique du Nord, sont devenus ces derniers temps la principale cible du parti. Bref, pour ce mouvement nordiste, le sud est synonyme de fainéantise, de vol des places de travail, de criminalité.

Or nombreux sont les électeurs de la Ligue du Nord qui passent la frontière nord pour travailler. Cinquante mille personnes résidant en Italie travaillent au Tessin. Dans ce Tessin où, notamment en attisant la haine envers les travailleurs frontaliers, une autre *Lega* est devenue le principal parti du canton. Les travailleurs italiens électeurs de la *Lega Nord* se trouvent en situation tout à la fois

d'accusés et d'accusateurs, d'étrangers et de xénophobes, de gens du nord et de migrants du sud.

La chasse<sup>7</sup> aux travailleurs frontaliers fomentée au Tessin par le parti de Bignasca a créé des tensions avec la Ligue du Nord. Des tensions exacerbées par la récente décision du gouvernement tessinois de bloquer<sup>8</sup> la moitié de la rétrocession des impôts des

frontaliers dus aux communes de résidence de ces derniers. Une décision qui reprend une promesse électorale de la *Lega*. L'autre moitié a été déposée sur un compte, dans l'attente de l'acceptation par l'Italie des conditions évoquées par la *Lega dei Ticinesi* – négociation d'un nouvel accord d'imposition, élimination de la Suisse de la liste noire<sup>9</sup> des paradis

fiscaux établie par le ministre italien de l'économie Giulio Tremonti.

Cette décision pénalise<sup>10</sup> lourdement les 340 communes des trois provinces italiennes concernées par cette mesure. Or ces communes, qui ont un grand besoin de cet argent, sont en majorité gouvernées par la *Lega Nord*.

## Hausse du franc: agir ou attendre

Lucien Erard • 12 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18248>

### Quelques réflexions sur un des moyens que l'on peut envisager en vue de contrer la spéculation monétaire et de rétablir un taux de change supportable pour notre économie

Agir, c'est fixer un cours du franc qui soit supportable pour notre économie – environ 1 franc 30 pour un euro. Il faut pour cela être crédible, ne pas s'arrêter en chemin comme l'a fait la Banque nationale l'année dernière.

Fixer le cours du franc signifie acheter, à ce prix, les devises offertes par ceux qui veulent du franc. Un pays qui veut empêcher sa monnaie de perdre de la valeur doit la racheter. Il ne peut le faire que dans la limite des devises que détient sa banque centrale. Par contre, comme l'a rappelé encore récemment Heiner Flassbeck<sup>11</sup> ancien secrétaire d'Etat allemand aux finances,

aujourd'hui directeur à la CNUCED, celui qui veut empêcher sa monnaie de s'apprécier doit la vendre: or il peut le faire sans limites puisque sa monnaie, il peut en créer autant que nécessaire. Est-ce crédible? On a souvent rappelé que la Suisse, aussi importante qu'elle soit sur le plan financier, est bien trop petite pour avoir une réelle influence sur le cours du dollar ou de l'euro. C'est vrai. Mais elle a par contre parfaitement les moyens d'influencer le cours du franc, et c'est de cela qu'il s'agit.

Imaginons que demain la Banque nationale, avec l'appui du Conseil fédéral pour renforcer sa crédibilité, annonce qu'à partir du 1er septembre par exemple, elle rachètera sans limites tous les euros qui lui seront présentés au prix de 1.30. On peut parier que c'est le cours auquel s'échangera notre monnaie dès l'instant de cette annonce. En

effet, si quelqu'un acceptait de continuer à payer du franc plus cher, c'est autant qu'il perdrat au moment où cette mesure entrerait en vigueur.

Y a-t-il risque d'inflation comme certains monétaristes le craignent? L'augmentation de la masse monétaire, dans la conjoncture actuelle, n'a guère d'effets sur les prix, le président de la Banque nationale<sup>12</sup> vient de le rappeler.

Y a-t-il une alternative? Exiger une baisse des prix des produits importés ne serait que justice et mettrait un peu de baume sur nos plaies. Mais elle ne résout en rien les problèmes de l'industrie d'exportation, du tourisme, et des autres services dont la survie est en jeu. Elle les accentue même dans tous les secteurs où les produits importés meilleurs marché concurrencent la production helvétique. Baisser les impôts